

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DES PRES

Département du Loiret
Canton de Courtenay
Arrondissement de Montargis

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 9 Mars de l'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de St Germain des Prés, sous la présidence de Monsieur Christophe BETHOUL, maire

Date de la convocation : 26/02/2026

Présents : Mmes ABSOLU, ASSELIN - JALOUZOT - DESBRANDES -
MM BETHOUL, VITERBO, DUBOIS, DELAPORTE, COLOMER, DUFOUR, KOCK, DAVIEZ, FROLO

Secrétaire de séance : MR FROLO

Absents excusés :

Mme HUP - Mme GAYRAUD - Mme CORBY - Mme LIEBENGUTH -
Mme BIZOT pouvoir donné à Mme ABSOLU
Mr BARBET pouvoir donné à Mr DELAPORTE

Le Maire ouvre la séance par la lecture du procès-verbal de la réunion du 27.01.2026 qui est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente un rapport sur les décisions prises depuis la séance du 27.01.2026 en vertu de la délégation du Conseil Municipal au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE EXERCICE 2025 :

DELIB N° 2026-008

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de SAINT GERMAIN DES PRES

Vu le CFU 2025 de la commune de SAINT GERMAIN DES PRES;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance du conseil municipal qui a siégé sous la présidence de Monsieur KOCK Serge doyen d'âge désigné pour la séance.

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 098 736.19	1 661 322.00	2 760 058.19
	Recettes réalisées	433 382.23	1 691 820.69	2 125 202.92
	Restes à réaliser	0	0	0
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	751 869.94	2 227 984.94	2 979 854.88
	Dépenses réalisées	465 177.71	1 379 883.32	1 845 061.03
	Restes à réaliser	0	0	0
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-31 795.48	311 937.37	280 141.89
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-346 866.25	566 662.94	219 796.69
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-378 661.73	878 600.31	499 938.58
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0	0	0
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-378 661.73	878 600.31	499 938.58

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité
Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVENT** le CFU 2025 de la commune de SAINT GERMAIN DES PRES

- **DONNENT** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Monsieur BETHOUL, le Maire reprend la Présidence de la séance pour exposer les prochains sujets à l'ordre du jour.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2025 **DELIB N°2026-009**

Le conseil municipal,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Statut sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.
Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :
* **378 661.73 euros** à la section d'investissement au compte D001
* **499 938.58 euros** à la section de fonctionnement au compte R002
* **378 661.73 euros** à la section d'investissement au compte 1068

BUDGET PRIMITIF 2026 : **DELIB N° 2026-010**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commission des finances s'est réunie le 25/02/2026 afin de pouvoir présenter le projet du budget 2026. Le Maire donne lecture du budget 2026 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses : Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	2 110 538.58	2 110 538.58
Section d'investissement	915 700.31	915 700.31
TOTAL	3 026 238.89	3 026 238.89

Les membres du conseil municipal
Vu le projet de budget primitif 2026
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVENT le budget primitif 2026 de la commune arrêté et présenté ci-dessus :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres

DONNENT pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRES DIVERSES :

Intervention de Mr COLOMER :

- Mr COLOMER présente aux membres du conseil municipal les derniers chiffres et informations communiqués par le CFA EST Loiret.

SEANCE LEVEE A 20 H 10.

MR BETHOUL

MME JALOUZOT

MR VITERBO



MR KOCK

MME ABSOLU

MME ASSELIN

MME DESBRANDES

MR DELAPORTE

MR DUBOIS

MR DAVIEZ

MR DUFOUR

MR COLOMER

MR FROLO